

vois pas très bien SPINOZA, ni PROUDHON même — puisque c'est M. FAVON qui parle, — ni DIDEROT, ni VOLTAIRE, francs-maçons. Que les francs-maçons aient fait du bien, je crois que personne ici ne le conteste; qu'ils en fassent encore, évidemment. Mais je n'ai parlé qu'au nom du principe pur et il est évident qu'un homme appartenant à une société secrète ne peut pas juger impartialement un frère qui vient lui demander de le soutenir dans ses intérêts.

J'ai dit.

M. Favon: Pour un fait personnel. Une petite explication. Je ne veux pas rester sous le coup de l'interprétation de M. RUTTY; elle est vraiment par trop simpliste. Je n'ai point dit que les défenseurs de l'indépendance de notre pays ont été des francs-maçons. Je n'ai pas parlé du GRUTLI, ni de PHILIBERT BERTHELIER; je crois le connaître, quelque ignorant que je sois en histoire. J'ai dit que c'est aux francs-maçons que nous devons en grande partie (M. RUTTY: Pas en grande partie, tout!) l'existence actuelle, dans le monde, des principes de liberté, de fraternité, d'égalité qui sont à la base des démocraties modernes, que ce sont les francs-maçons qui, dans les pays où l'autorité était ennemie de la liberté de conscience, ont groupé en secret, ont fondé les premières résistances et les premiers levé le drapeau de la lutte contre l'autoritarisme.

Voilà ce que j'ai dit, je n'ai jamais dit autre chose.

M. Rutty: Vous avez dit: c'est la franc-maçonnerie qui nous a conduit à la liberté.

M. Favon: J'ai dit: la liberté, et j'ai ajouté: les principes d'égalité et de fraternité, autrement dit les principes qui sont à la base de la démocratie telle qu'elle est sortie de la révolution. Et personne n'a pu se méprendre sur le sens de mes paroles.

M. Rutty: Nous verrons le *Mémorial*!

M. Richard, conseiller d'Etat: Pour un fait personnel!

Je serai très bref, Messieurs. Je n'ai qu'une phrase à prononcer.

Le débat auquel nous venons d'assister prouve combien il est dangereux, dans une assemblée délibérante, de toucher au domaine de la conscience et de vouloir rechercher dans l'intimité de la pensée les directions auxquelles les hommes se soumettent de préférence à d'autres. C'est toujours très délicat, car sur ce terrain aucun de nous n'a le droit de donner des leçons à d'autres. Personne n'a le droit de juger les autres, chacun agit dans sa pleine liberté morale et nul n'a le droit de montrer au doigt ceux qui pensent autrement que lui. Il faut se garder des discussions qui peuvent allumer les passions dans une assemblée comme la nôtre. Certes, si notre nouveau collègue, M. VOGT, a voulu jeter quelque intérêt dans les délibérations parfois somnolentes du Grand Conseil, il a bien réussi, mais je voudrais que cette expérience lui enseignât qu'à l'avenir il faut être prudent dans le choix des sujets et éviter avec soin tout ce qui peut froisser les convictions du prochain.

J'ajouterai un dernier mot à l'adresse de mon ami RUTTY.

M. RUTTY professe une sainte haine des sociétés secrètes...

M. Rutty: Mais pas du tout! Je n'ai aucune haine quelconque. Que le ciel m'en préserve! Je n'ai de haine pour personne (*Bruits et rires*).

M. Richard: M. RUTTY, par les paroles qu'il vient de prononcer, nous a montré qu'il n'aimait pas les sociétés secrètes, les comités secrets. (M. RUTTY: Moi? cela m'est égal!) Qu'il me permette de lui dire simplement ceci, c'est que, si au cours de l'occupation française qui, pendant quatorze ou

quinze ans, a tenu la liberté de Genève sous ses pieds, nous n'avions pas eu des comités secrets patriotiques, nous n'aurions pas vu renaître l'indépendance de notre petite république et que c'est à ces associations secrètes que nous devons le retour à la liberté. Par conséquent, il y a certains moments où il faut savoir gré aux hommes qui ne vont pas clamer sur les toits, dans les amphithéâtres ou dans d'autres lieux publics, l'espérance qui réchauffe le cœur.

M. Chauffat: C'est ce que M. RUTTY a dit.

M. Rutty: C'est ce que j'ai dit.

Le tour de préconsultation est clos.

M. VOGT désigne pour faire partie avec lui de la Commission MM. SIGG et ENNEVEUX.

La présidence désigne MM. HUDRIJ et PLAN.

In deze handelingen, die ik ter griffie deponeer voor mijne medeleden, wordt ook een geval behandeld van wraking, om dezelfde reden als voormeld, bij la Chambre d'accusation de Berne.

's Hage, 8 Juni 1909.

VAN DEN BIESEN.

EINDVERSLAG DER COMMISSIE VAN RAPPORTEURS over het ontwerp van wet tot verklaring van het algemeen nut der onteigening van eigendommen, noodig voor en ten behoeve van de verbreding van een deel der Paleisstraat nabij den Dam te Amsterdam. (229)

Bij het afdeelingonderzoek van dit ontwerp van wet werd de noodzakelijkheid van de voorgenomen werken door sommige leden in twijfel getrokken en met het oog op de gemeentelijke financiën niet wenschelijk geoordeeld. Zij achten het bovendien geen gelukkig denkbeeld, aan eene straat, die wegens het zeer belangrijke verkeer verbreed moet worden, een trechtvorm te geven.

Vastgesteld den 21sten Juni 1909.

GODIN DE BEAUFORT.

KIST.

FRANSEN.

't HOOFT.

WALLER.

EINDVERSLAG DER COMMISSIE VAN RAPPORTEURS over het ontwerp van wet tot nadere voorziening omtrent de gelegenheid tot inwisseling van de muntbiljetten. (253)

Het afdeelingsonderzoek van dit ontwerp van wet gaf aan leiding tot de navolgende opmerkingen.

Het werd toegejuicht, dat de gelegenheid heropend wordt tot het inwisselen van muntbiljetten voor hen, die onkundig waren gebleven van de buitenomloopstelling en den in de wet van 31 December 1903 (*Staatsblad* n°. 336) gestelden termijn